



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 OCTOBRE 2024 A 18 H 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Chantemerle les Blés, régulièrement convoqué le 2 octobre 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur ROBIN Vincent, maire.

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme BRUNIERE Aurélie, M. CAMPAGNOLA Éric, M. COSTE Ludovic, Mme LAIGNEAU Jeanine, Mme MOUISSAT Lynda, Mme BETTON Marielle, Mme VERROT Anna, Mme FAURE Elisabeth, M. VIGNON Georges, et M. VOSSIER Patrick.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel et M. GUICHARD Patrick, excusés.
Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Candidature atlas de la biodiversité communale.
--

Face aux enjeux biodiversité de plus en plus prégnants pour les territoires et l'arrivée progressive d'indicateurs à renseigner par les communes, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) publie un appel à projet annuel : la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

L'objectif est d'obtenir une cartographie de la biodiversité à l'échelle d'une commune avec la définition collective des enjeux, des habitats et des espèces cibles, **et de co-construire un plan d'actions** pour la préservation, la mise en valeur de la biodiversité et la sensibilisation des habitants. Les données récoltées seront précieuses notamment lors de la mise à jour des documents d'urbanisme.

La méthodologie se décline en 3 phases :

- **état des lieux et diagnostic** via le recueil de données et la réalisation d'inventaires habitats-faune-flore par des experts scientifiques avec un volet sciences participatives auprès des habitants
- **définition des enjeux** en fonction des espèces cibles et des projets du territoire
- **élaboration d'un plan d'actions opérationnel à court, moyen et long terme** qui pourra rapidement commencer à être mis en place sur chaque commune

Plusieurs temps collectifs accompagnent la réalisation de l'ABC : lancement en Conseil municipal, réunions du Comité de suivi, ateliers participatifs avec les partenaires locaux et les habitants, restitution en réunion publique.



Mairie

Le budget est estimé à 25 000 € par Commune sur 3 ans, pouvant être cofinancé jusqu'à 80% par l'OFB. L'enveloppe a été multipliée par 3 en 2024 soit 15 M€ avec un plafond de 250 000 € par projet mais l'OFB incite à chercher d'autres co-financements. Sur notre territoire, le Département de la Drôme ainsi que la Compagnie Nationale du Rhône ont été identifiés.

Compte-tenu des compétences techniques nécessaires au pilotage du projet et de la cohérence sur le territoire, **ARCHE Agglo propose de porter et d'animer l'ABC sur un périmètre de 10 communes volontaires maximum.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PRESENTE la candidature de la commune Chantemerle les Blés à la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) animé par ARCHE Agglo sur 3 ans, pour les raisons suivantes :

La commune de Chantemerle les Blés a engagé une démarche pour la préservation de la biodiversité. Nous avons signé une convention d'accompagnement, avec ARCHE Agglo et le Département, pour l'intégration au réseau des Espace Naturel Sensible (ENS) de la zone humide présente sur notre commune.

Des élus sensibles aux enjeux environnementaux ont également mobilisé des habitants pour mettre en place des actions concrètes sur la commune dans le domaine du climat et de l'environnement. Une instance de participation citoyenne a vu le jour, sous le nom de Groupe Actions Projets (GAP) climat et environnement.

Nous souhaitons renforcer les actions en faveur de la biodiversité dans le cadre du GAP climat et environnement mais nous manquons de connaissances et d'information au niveau de la commune pour avancer sur le sujet.

L'Atlas de la Biodiversité Locale est un outil qui permettrait d'identifier les enjeux de biodiversité sur notre territoire, de mobiliser les citoyens et acteurs locaux et d'établir un plan d'action pour guider les politiques locales et ainsi susciter l'intégration des enjeux de biodiversité dans les décisions de la commune de Chantemerle les Blés.

Sous réserve que la commune soit retenue, elle s'engage à :

CONSTITUER le Comité de suivi qui discutera et validera les différentes étapes du projet

CO-ORGANISER les différentes réunions publiques/sorties terrain qui permettront la participation citoyenne aux inventaires de la biodiversité sur le territoire communal

APPORTER une participation financière de 500 euros par an, sur 3 ans (*cf tableau de répartition en annexe*)



Mairie

Convention intervention en milieu scolaire rentrée 2024 - 2025.

Considérant que la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo représentée par son Président, Monsieur Frédéric SAUSSET propose une convention concernant un cycle d'interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2024 - 2025 la commune de Chantemerle les Blés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo représentée par son Président, Monsieur Frédéric SAUSSET concernant un cycle d'interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2024 - 2025 pour un montant de 3 960 €.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ce poste.

QUESTIONS DIVERSES

- Personnel communal (*Début de contrat pour Maud en septembre, tout va bien. Jérôme, Sylvain et Liliane vont avancer au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe*) ;
- Dossier environnement ;
- Cérémonie du 11 Novembre ;
- Logiciel cimetière (*budgetisé sur 2025*) ;
- Travaux ASF, Route de Larnage (*gros travaux sur le pont, des déviations seront mises en place, à partir de début décembre*) ;
- Travaux mairie déménagement ;
- Commission travaux (*nous allons relancer l'architecte M. PATOIS, réfection de la place de la poste pour 2026 et l'isolation du gymnase ne pourra pas être réalisée pour le moment*).

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Mme FAURE Camille : 930, Route de Saint Sauveur (Réhabilitation de 2 appartements avec extension de l'un des deux + démolition).

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 4 novembre 2024 à 18 h 30.